



29.01.2013 – 09:47 Uhr

Cipi: Risque d'incendie pendant la période du carnaval



Berne (ots) -

Les défilés et fêtes du carnaval peuvent rapidement causer des incendies. S'en suivent souvent des blessures graves et des dommages matériels importants. Afin d'éviter les incendies pendant le carnaval, le Centre d'information pour la prévention des incendies (Cipi) recommande d'utiliser un produit ignifuge pour traiter les costumes et éléments de décoration facilement inflammables.

Le carnaval 2013 est à nos portes. Le risque d'incendie ne doit pas être sous-estimé pendant les périodes de détente. Briquets, cigarettes, torches et lanternes provoquent régulièrement des incendies lors de défilés et de fêtes. Dans la cohue, les costumes de carnaval en tissu synthétique peuvent prendre feu rapidement et entraîner des blessures douloureuses et dangereuses. Les décorations également sont souvent constituées de matières facilement inflammables et sont donc des causes potentielles d'incendie.

Les produits ignifuges classiques, disponibles dans le commerce spécialisé, offrent une bonne protection. Ainsi, les costumes peuvent être imprégnés, ce qui réduit leur propension à brûler. La Cipi recommande aux organisateurs d'événements liés au carnaval de traiter les éléments décoratifs avec des produits ignifuges.

Mesures de précaution pour festivaliers

- Utiliser des matières difficilement combustibles pour les costumes de carnaval et les décorations
- Renoncer au tulle et au nylon. Ces matières fondent et peuvent entraîner de graves blessures de la peau
- Traiter les tissus avec un produit ignifuge

Mesures de précaution pour organisateurs

- Dégager les voies d'évacuation comme les escaliers, les couloirs ou les sorties
- Ne pas utiliser les flammes nues dans les lanternes ou torches comme décoration
- Traiter les décorations avec des produits ignifuges

Si un incendie survient malgré les mesures de précaution, suivre l'ordre de priorité : alarmer les sapeurs-pompiers (118), sauver, éteindre.

Contact:

Rolf Meier
Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies (Cipi).

Tél.: +41/31/320'22'82
E-Mail: media@bfb-cipi.ch

Medieninhalte



*La période du carnaval en Suisse / Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch.
L'utilisation de cette image est pour des buts rédactionnels gratuite. Publication sous indication
de source: "ots.photo/BfB / Cipi".*

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002394/100731963> abgerufen werden.